



# RESPECT DES DOSES

Pourquoi appliquer la dose efficace ?

- OBJECTIF** • Optimiser l'efficacité du traitement herbicide.
- PRINCIPE** • Respecter les doses efficaces recommandées en fonction des adventices, des stades ou des périodes d'application.



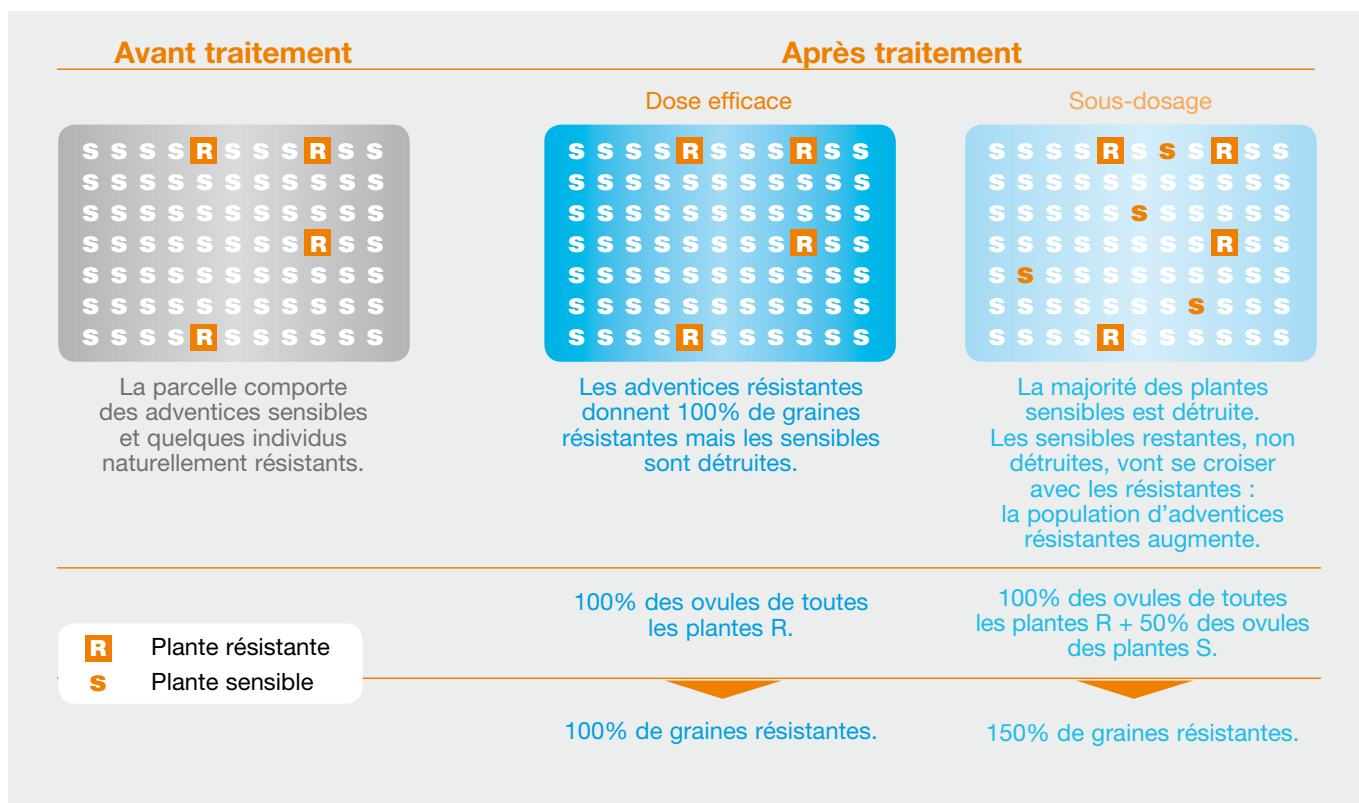
## BÉNÉFICES

- Diminuer le risque d'inefficacité et la probabilité de sélectionner des individus résistants.
- Réduire la population d'adventices.



## [ RISQUE DU SOUS-DOSAGE ]

Le **sous-dosage** d'un herbicide augmente le **risque d'inefficacité** et la probabilité pour la plante survivante de développer **une résistance**.



Pour certains herbicides (Fop notamment), la dose varie en fonction du stade de l'adventice ciblée : le stade à prendre en compte est alors le plus avancé et non le stade moyen des adventices de la parcelle. Pour d'autres produits comme Atlantis<sup>WG</sup>, Archipel<sup>®</sup>, Kalenkoa<sup>®</sup> et Alister<sup>®</sup> la dose ne varie pas en fonction du stade des adventices.

Alister<sup>®</sup> : 150 g/l diflufenicanil (DFF<sup>®</sup>) - 9 g/l mesosulfuron-méthyl - 3 g/l iodosulfuron méthyl sodium - 27 g/l méfenpyr-diéthyl • AMM n°2060128 • Détenteur d'homologation : Bayer S.A.S - Bayer CropScience • Classement : Xi - Irritant • N - Dangereux pour l'environnement • Atlantis<sup>WG</sup> : 30 g/kg mesosulfuron-méthyl - 6 g/kg iodosulfuron méthyl sodium - 90 g/kg méfenpyr-diéthyl • AMM n°2010419 • Détenteur d'homologation : Bayer S.A.S - Bayer CropScience • Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2 • Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 • Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 1 • Archipel<sup>®</sup> : 30 g/kg mesosulfuron-méthyl - 30 g/kg iodosulfuron méthyl sodium - 90 g/kg méfenpyr-diéthyl • AMM n°2010351 • Détenteur d'homologation : Bayer S.A.S - Bayer CropScience • Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 • Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 1 • Kalenkoa<sup>®</sup> : 120 g/l diflufenicanil (DFF<sup>®</sup>) - 9 g/l mesosulfuron-méthyl - 7,5 g/l iodosulfuron méthyl sodium - 27 g/l méfenpyr-diéthyl • AMM n°2100234 • Détenteur d'homologation : Bayer S.A.S - Bayer CropScience • Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2 • Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 • Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 1 • ® Marques déposées Bayer • Dangereux - Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez attentivement les étiquettes et les informations concernant les produits, notamment dans les notices produits : usages autorisés, modes d'emploi, doses, bonnes pratiques, principes de lutte intégrée, restrictions et contre-indications. Avril 2014 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au n° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels et application en prestation de services).



**Bayer CropScience**

**Bayer S.A.S.**  
 Bayer CropScience  
 16, rue Jean-Marie Leclair  
 CS 90106  
 F-69266 Lyon Cedex 09  
[www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr)

**Bayer Service Infos**  
 ☎ N° Vert 0 800 25 35 45